

Arrêtés fédéraux à publier ultérieurement

L'Assemblée fédérale a adopté, au cours de la session de printemps, les arrêtés fédéraux suivants:

- Arrêté fédéral du 20 mars 1990 relatif au financement des mesures spéciales en faveur de la formation continue au niveau universitaire (FF 1989 II 1153);
- Arrêté fédéral du 22 mars 1990 relatif au financement des mesures spéciales en faveur du perfectionnement professionnel (FF 1989 II 1153).

Ces arrêtés seront publiés dans la Feuille fédérale, dès que la base légale sur laquelle ils se fondent sera en vigueur.

- Arrêté fédéral du 23 mars 1990 concernant la création d'un groupement de la science et de la recherche au Département fédéral de l'intérieur (FF 1989 I 1021).

Cet arrêté sera publié dans le Recueil officiel des lois fédérales, dès que le Conseil fédéral aura fixé son entrée en vigueur.

- Arrêté fédéral du 8 mars 1990 concernant l'Accord avec la République fédérale d'Allemagne en vue de la modification de la Convention relative à la création de bureaux à contrôles nationaux juxtaposés et aux contrôles dans les véhicules en cours de route (FF 1989 II 1033);
- Arrêté fédéral du 14 mars 1990 concernant le traité d'extradition avec l'Australie (FF 1989 III 769);
- Arrêté fédéral du 14 mars 1990 portant approbation du Protocole additionnel à l'accord entre la Confédération suisse et la CEE, visant à éliminer et à prévenir les restrictions quantitatives à l'exportation ou mesures d'effet équivalent (FF 1990 I 265);
- Arrêté fédéral du 14 mars 1990 portant approbation d'un accord entre les pays de l'AELE et la CEE relatif à l'instauration d'une procédure d'échange d'informations dans le domaine des réglementations techniques (FF 1990 I 265);
- Arrêté fédéral du 14 mars 1990 portant approbation de l'Accord entre les pays de l'AELE concernant la reconnaissance mutuelle des résultats d'essais et des preuves de conformité (Convention de Tampere) ainsi que le protocole relatif à l'application de la Convention à la Principauté de Liechtenstein (FF 1990 I 265);
- Arrêté fédéral du 14 mars 1990 portant approbation de l'amendement du 14 juin 1989 de la Convention instituant l'AELE afin d'étendre le libre-échange au commerce des poissons et des autres produits de la mer (FF 1990 I 265);

#

– Arrêté fédéral du 14 mars 1990 concernant l'approbation de l'Accord international de 1989 sur le jute et les articles en jute (FF 1990 I 265).

Ces arrêtés seront publiés dans le Recueil officiel des lois fédérales, en même temps que les accords qu'ils concernent, dès que ceux-ci entreront en vigueur pour la Suisse.

3 avril 1990

Chancellerie fédérale

33531

Arrêtés fédéraux à publier ultérieurement

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1990
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	13
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.04.1990
Date	
Data	
Seite	1554-1555
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 130

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.